

Mélissa Mollen-Dupuis

Foncer avec « réserve »



Mélissa Mollen-Dupuis a grandi à Mingan sur la Côte-Nord. Elle est issue de deux cultures : Innu et Québécoise. Depuis des années, elle fait découvrir les différentes facettes de ses deux appartenances à travers son travail d'animatrice au Jardin des Premières Nations du Jardin botanique de Montréal. Elle raconte ce métissage des cultures à travers les arts visuels, l'animation, la performance et le conte. Elle s'est impliquée dans plusieurs projets dont Artistes autochtones du Québec, Wapikoni Mobile et Idle No More QC.

J'ai la chance de venir d'un des plus beaux endroits du Québec : La Minganie. Mingan en français, Ekuanishit en Innu. Dans l'esprit Innu, c'est Nitassinan, notre terre, le lieu des campements estivaux annuels que les Innus utilisent depuis des siècles pour la pêche et la cueillette. Jusqu'à ce que l'esprit gouvernemental, pour régler le « problème indien » en fasse une réserve. C'était plus facile de confiner les peuples autochtones sur des terres déjà connues, quand les besoins en fourrures ont disparu et que le gouvernement ne savait pas quoi faire de ces nations nomades, trop distinctes, par leurs langues et leurs cultures.

Donc j'ai vécu dans cette réserve, j'y ai été à l'école, j'y ai vécu les activités traditionnelles, celles qui pouvaient encore se faire dans la communauté. Mes favorites : le perlage et la broderie sur toile. J'ai aussi vécu la culture qui venait de mon père, un Québécois de souche. Ah oui ! J'ai oublié de vous mentionner ma double identité ! C'est à peu près le moment où quelqu'un me dit : « Aaaaah ! Alors t'es pas une vraie ! ». Ne se rendant pas compte à quel point cette phrase est meurtrière.

Je n'ai pas du tout honte de mon père, je suis même trop fière de l'homme qu'était mon père,

un pirate qui a fait le tour des années soixante à dos de voyages. Un baroudeur aux « cojones » tellement grosses qu'il a visité l'Afghanistan, quand personne ne visitait l'Afghanistan. Quand je suis née cependant, c'est une belle princesse amérindienne qui lui avait fait jeter son ancre au quai le plus improbable, celui de Mingan. C'est ce papa qui m'a donné une double culture.

Si je suis si fière de lui, pourquoi encore aujourd'hui je ne m'identifie pas comme Québécoise et plutôt comme Innu ou « métissée » ? Parce que la culture de mon père c'était l'autre culture, celle que je visitais en vacances, celle qui entourait mon village. Mais c'est mes cousins et cousines, mes oncles et mes tantes, mes grands-parents, ceux de la réserve, qui ont forgé ce que je suis dans le fond. Me rappelant que ce n'est pas à la télé que je trouverais cette culture qui remplissait mon quotidien. Dieu sait que j'en ai mangé de la télé, au point que dans une communauté où l'on parlait seulement innu et français, j'ai trouvé le moyen d'apprendre l'anglais. Un autre point pour me faire dire que je ne suis pas une vraie ! Grrrrrr...



© Photo : Lydia Mestokosho Paradis

Performances
Os brûlé, 2013
Zone de réserve, 2010
Totem et tabous, 2010
Série Makusham
(Danse de l'ours), 2010

La Loi sur les Indiens fait maintenant partie de mon identité, comme objet de lutte, justifiant ma contestation en tant que femme autochtone

Pourquoi ça me blessait autant? Parce qu'on essayait de méloigner de mon identité. Pourquoi ce besoin de me classer selon mon degré d'« indianité »? Parce que le problème vient à la base de ce concept d'indianité, dont il existe trois grands groupes selon le principe de la Loi sur les Indiens¹: Premières Nations (les Indiens), Métis (les Indiens mélangés) et Inuit (pas des Indiens). En veux-tu du simple! La Loi sur les Indiens ne touche que le Premier groupe, celui des Premières Nations (pas tous en plus) et l'article 6 de cette loi définit qui est Indien inscrit. Quand un ou tes deux parents sont inscrits jusqu'à extinction. Alors je dois me battre contre une loi qui veut m'arracher mon identité et contre des gens qui donnent à cette loi plus de poids qu'une vie entière d'éducation.

Je suis Indienne inscrite et pendant longtemps j'ai moi-même cru que c'était mon sceau d'approbation. Mais à l'âge que j'avais, j'étais loin de comprendre que c'était m'identifier selon le point de vue du colonisateur et non celui de l'individu.

Elle en a divisé des familles et des communautés, cette loi. Mais elle a aussi inspiré aussi beaucoup d'artistes. Après des études en sciences humaines, arts plastiques, administration, droit et finalement arts visuels médiatiques



Série Makusham (Danse de l'ours), 2010

(la fille pas plogué tsé!), j'ai quitté le droit et sa sécurité pour les arts visuels et leur liberté. Surtout avec ce qui se passait à l'époque dans le monde des arts autochtones. Des artistes comme Carl Beam, Kent Monkman, Nadia Myre... Particulièrement Nadia Myre, son canot mi-écorce et mi-métal. Mais surtout son « Indian Act », la Loi sur les indiens perlée. Une de mes formes d'art préférées. Mais aussi une œuvre majeure et symbolique à souhait. La Loi sur les Indiens devenue illisible par les lignes de perles cousues sur le texte. WOW! Pour moi, cette réappropriation d'une loi colonisatrice pour en faire un objet culturel et artistique puissant. Juste WOW! En utilisant une forme d'art qui, à travers mes études en arts plastiques, sous-entendait les

arts « féminins » et « artisanaux ». Oui, Parce que l'artisanat, ce n'est pas de l'art...

Dire que ça me parlait serait diminuer l'impact qu'a eu cette œuvre sur ma vision de l'art autochtone. Fini les aigles sur fond de ciel désertique qui s'accrochent au bras du guerrier en pagne! Cela redéfinissait ce qu'était l'art dans mon subconscient. J'ai pu comprendre en quoi mon éducation collégiale en art était en fait euro-centrée. Mes études en arts visuels et médiatiques à l'université m'ont rendue beaucoup plus indiano-centriste. Exploration vidéo et

Maintenant, ce que « l'Autre » peut apporter dans ma culture et mon identité ne me fait plus aussi peur

textile de ce qu'est l'identité autochtone contemporaine. Montrer qu'on n'est plus trop tipi et cuirette. Mais à partir de là, je pouvais le souligner avec ironie et un humour partagé (c'est plus éducateur de rire ensemble que de se moquer de l'autre).

Comme Kent Monkman avec « Miss Chief Eagle Testickle » qui exposait un symbolisme venu de la culture « dominante », de la culture populaire et de ses films de cowboys et d'Indiens, pour en utiliser les clichés et jouer sur ses symboles de virilité masculine traditionnels en ajoutant l'identité de la berdache² et des « two-spirits ».

La Loi sur les Indiens avait pour but d'effacer, mais elle m'a fait renforcer mon identité. Dire qu'elle n'a pas accompli sa mission, en partie, serait me voiler les yeux. Elle fait maintenant partie de mon identité, comme objet de lutte, justifiant ma contestation en tant que femme autochtone. Elle est une partie importante de mon identité de jeune femme autochtone, post-réserve, post-école résidentielle, post-crise d'Oka... La diversité culturelle, pour moi, c'est faire ressortir les référents culturels, légendes, motifs et tout autres aspects singuliers des différentes nations qui constituent les peuples autochtones. Pour que l'on arrête de voir les « Indiens » comme un bloc monolithique et uniforme.

Maintenant, ce que « l'Autre » peut apporter dans ma culture et mon identité ne me fait plus aussi peur. Je le vois comme un choix et aussi comme un apport nouveau. Comme la rivière apporte de la vie nouvelle à un lac, la Loi sur les Indiens a été un torrent destructeur.



Série Makusham (Danse de l'ours), 2010

Il risque d'y avoir d'autres torrents dans notre histoire à venir. Les arts, artistes et cultures, je les vois maintenant comme des castors qui protègent ce lac de culture avec leur barrage. Même quand le barrage se détruit, ils le reconstruisent. Alors avec mon identité sous le bras et non sur la loi, je fonce avec « réserve ».

Melissa Mollen Dupuis, Innu.

P.S.: L'auteure de ces lignes aimerait doublement s'excuser de son abus des guillemets, la double identité de cette dernière l'incitant à user sans modération des doubles références. :) **TOC**

1. Encore en vigueur et créée en 1867, portait le nom « Loi sur les sauvages » <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-5/>
2. Berdache ou bardache, aussi appelé *Être aux deux esprits* ou *bispirituel* (agokwa, « comme une femme », en Ojibwé), est un terme historiquement utilisé chez les Indiens d'Amérique du Nord pour parler des individus du troisième sexe.

